

TABLE DES MATIÈRES

Date d'arrêté de rédaction du livre : 1 ^{er} mai 2019.....	1
Sommaire	5
Liste des abréviations	7
Arrêts significatifs de jurisprudence belge et européenne en matière fiscale	23
Préface.....	57
Avertissement de l'auteur	59
Remerciements de l'auteur.....	77
1. CONNAISSANCES GÉNÉRALES PRÉALABLES À L'ENVIRONNEMENT DES INFORMATIONS À PUBLIER PAR LES ENTREPRISES.....	79
1.1. Généralités	79
1.1.1. Genèse de cet ouvrage	79
1.1.2. Bilan comptable <i>vs</i> Déclaration fiscale ; Résultat comptable <i>vs</i> Résultat fiscal.....	83
A. Memento fiscal <i>vs</i> Exposé des motifs du projet de loi portant réforme de l'ISoc	83
B. Exemple concret de bilan défaillant pénalisant la situation fiscale de l'entreprise	87
1.1.3. Abus de position dominante.....	87
1.2. Obligations comptables, fiscales et juridiques des sociétés et associations quant aux comptes annuels.....	89
1.2.1. Obligations comptables générales	89
A. Règles générales	89
a. Obligations comptables légales, réglementaires et normatives	89
I. Rappel général de ces obligations comptables	89
II. L'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations	92
α. Analyse générale du rapport au Roi	92
β. Analyse spécifique du rapport au Roi relative au Livre 3. Comptes annuels, comptes consolidés et formalités de publicité	94
b. Obligations comptables contractuelles.....	98
B. Règles dérogatoires.....	99
C. Obligations comptables légales sous-jacentes aux comptes annuels	102
a. Nouvelle notion d'entreprise et disparition du concept de commercialité	102
b. Obligations comptables fondamentales légales	105
I. Principe d'appropriation	105
II. Principe de partie double	105
III. L'actif doit-il être égal au passif ?	108
c. Irréversibilité des écritures	109
I. Généralités	109
II. Le célèbre arrêté royal du 25 janvier 2005 modifiant celui du 12 septembre 1983.....	110

III. Critère de qualité du logiciel comptable relatif à l'irréversibilité des écritures	113
α Caractère non probant d'une comptabilité où les écritures sont réversibles	113
β Conséquences du rejet d'une comptabilité présumée ou prouvée non probante	114
γ Présomption établie sur la base de preuves obtenues irrégulièrement	115
d. Plan comptable minimum normalisé (PCMN)	117
I. Les arrêtés royaux de 1983 à la veille de l'arrêté royal du 21 octobre 2018	117
II. L'arrêté royal du 21 octobre 2018	117
III. L'arrêté royal du 29 avril 2019 modifiant l'arrêté royal du 21 octobre 2018	119
e. Comptabilité simplifiée	121
I. La réglementation jusqu'à l'arrêté royal du 21 octobre 2018	121
II. L'arrêté royal du 21 octobre 2018	122
f. Pièces justificatives	122
g. Journaux et livres comptables	123
I. La réglementation jusqu'à l'arrêté royal du 21 octobre 2018	123
II. L'arrêté royal du 21 octobre 2018	124
h. Travaux d'inventaire de fin d'exercice comptable	124
i. Commission des normes comptables (CNC) et <i>ruling</i> comptable	126
j. Inapplicabilité des règles à certaines institutions	128
1.2.2. Obligations réglementaires relatives aux schémas des comptes annuels et consolidés	129
A. Généralités relatives aux obligations de présentation ou de dépôt des comptes annuels	129
a. Modifications apportées par les loi et arrêté royal du 18 décembre 2015	129
b. Statistiques de la Centrale des bilans sur les délais de dépôts des comptes annuels	131
c. <i>Infomails</i> , <i>mailings</i> et communiqués de la BNB	135
B. Fondement juridique de l'intervention de la Centrale des bilans	135
C. Entreprises tenues ou non de publier leurs comptes annuels et consolidés	137
a. Entreprises belges, selon leur forme ou leur statut juridique	137
I. Entreprises belges selon leur forme	137
α Sociétés tenues au dépôt	137
β Sociétés dispensées du dépôt	138
II. Entreprises belges selon leur statut juridique	139
α Sociétés restructurées	139
β Sociétés dissoutes	139
b. Associations et fondations belges	139
c. Sociétés et associations étrangères	145
D. Critères de tailles pour les entreprises	146
a. Critères de tailles comptables applicables aux sociétés	146
b. Critère consécutif et critères de durée des exercices applicables aux sociétés	148

c. Questions diverses relatives aux critères de tailles comptables applicables aux sociétés.....	148
d. Critères de tailles fiscaux applicables aux sociétés.....	149
I. Prétendue justification à l'utilisation des critères de tailles fiscaux	149
α Généralités	149
β Exposé introductif du ministre des Finances et question parlementaire	150
γ <i>Estimation du nombre de micro- et petites sociétés sacrifiées sur l'autel du taux réduit</i>	151
II. Liste des 18 + 3 articles du CIR92 se référant à l'article 15 CSoc	152
1. Exonération d'intérêts perçus de nouveaux prêts conclus en dehors de l'activité professionnelle du prêteur	154
2. Déduction pour investissement en actifs numériques	154
3. Réduction d'impôt pour l'acquisition de nouvelles actions ou parts d'entreprises qui débutent.....	154
4. Réserve de liquidation par l'affectation à un ou plusieurs comptes distincts du passif	155
5. Déduction à concurrence de 120 % de certains frais en matière de sécurisation	155
6. Réserve d'investissement.....	155
7. Première annuité d'amortissement portant sur des immobilisations acquises ou constituées	156
8. Déduction pour investissement	157
9. Déduction pour revenus de brevets.....	157
10. Déduction pour capital à risque.....	157
11. Taux de l'impôt des sociétés réduit à 0,40 % en ce qui concerne certaines plus-values	158
12. Non-majoration d'impôt en cas d'absence ou d'insuffisance de versement anticipé	159
13. Cotisation distincte dite « <i>Fairness Tax</i> ».....	159
14. Taux du PrM réduit pour certains dividendes.....	159
15. Dispense de PrP aux « <i>Young Innovative Companies</i> »	160
16. Autres mesures de dispense de PrP.....	160
17. Pacte de compétitivité.....	160
18. Autres dispenses de versement du PrP.....	160
III. Autre point d'attention en matière de THIN CAPITAL	163
IV. Entrée en vigueur des modifications fiscales	164
e. Critères de tailles applicables aux associations et fondations.....	164
f. Délais de dépôt et de paiement des frais de publicité légale.....	165
g. Autres informations pratiques utiles aux praticiens.....	166
E. Comparaison entre les schémas anciens et nouveaux des comptes annuels.....	167
a. Introduction.....	167
b. Description succincte des modifications introduites par la réforme du 18 décembre 2015	167
I. Les schémas de comptes annuels	167
II. Modifications de règles d'évaluation	168
III. Particularité de la page C1 / A1 / M1	169
contenant les rubriques d'identification.....	169
IV. Les mentions figurant à la page C 2.2, A 2.2 et M 2.2 des comptes annuels.....	170

V. Le dépôt des comptes annuels ou consolidés	173
VI. Autres documents à déposer auprès de la Centrale des bilans.....	173
b/bis. Description succincte des modifications introduites par la réforme du 29 avril 2019	174
c. Comparaison entre rubriques des schémas comptes annuels.....	176
I. Comparaison entre bilans.....	176
II. Regroupement de rubriques du bilan lorsque leur montant est non significatif.....	176
α Comparaison entre bilans (schémas complets).....	176
β Comparaison entre comptes de résultats (schémas complets).....	178
γ Comparaison entre comptes de résultats (schémas complets).....	178
δ Comparaison entre bilans et comptes de résultats (schémas abrégés).....	179
ε Comparaison entre annexes (schémas abrégés).....	180
ζ Comparaison entre bilans et comptes de résultats (microschémas).....	180
η Comparaison entre annexes (microschémas).....	180
d. Nouvelle version 2018/2019 des comptes annuels pour sociétés	181
F. Autres informations à communiquer dans la nouvelle annexe aux comptes annuels.....	182
a. Précisions préalables	182
b. Informations complémentaires d'importance significative à communiquer (art. 91 et 94).....	182
c. Informations complémentaires d'importance significative à communiquer (art. 94/3).....	185
d. Quelles méthodes adopter afin de ne pas omettre de mentionner ces informations ?	185
G. Frais de dépôt des comptes annuels auprès de la Centrale des bilans au 1 ^{er} janvier 2019	185
H. Délais de dépôt des comptes annuels quels que soient leurs schémas	187
a. Généralités	187
b. Rappel des dispositions du CSoc et de la loi du 27 juin 1921	187
c. Rappel de la doctrine de l'ICCI (le rapport du commissaire).....	188
d. Présence d'une mention de date d'AG dans les statuts de l'ASBL.....	189
e. Absence d'une mention de date d'AG dans les statuts de l'ASBL	189
f. Conclusion de l'ICCI	189
1.2.3. Obligations fiscales.....	189
A. Généralités.....	189
a. Observations liminaires.....	189
b. Siège social <i>vs</i> siège statutaire	190
c. Autres observations.....	197
B. Particularités résultant des travaux Post-BEPS de l'OCDE	199
a. Genèse du Post-BEPS	200
b. Constats décisifs de l'OCDE	200
c. Méthodologie, standards et <i>Action plans</i> de l'OCDE.....	202
d. Inclusivité de décisions Post-BEPS	204

e. Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales.....	204
f. Proposition de directive européenne du 25 octobre 2016 sur l'assiette commune ISoc.....	205
g. Transposition des propositions du Post-BEPS par la voie du Parlement européen et leur transposition en droit belge.....	206
h. Problématique des <i>Panama Papers</i>	207
C. Délai d'introduction des déclarations fiscales.....	208
D. Avant-projet de loi fiscale et comptable relative aux associations et fondations	208
a. Avant-projet de loi approuvé par le gouvernement le 31 août 2018.....	208
b. Proposition de loi du 13 février 2019 concernant les libéralités et les comptes annuels d'associations et de fondations	210
1.2.4. Obligations juridiques	211
A. Code des sociétés (CSoc) et loi du 27 juin 1921 (ASBL) <i>vs</i> Code des sociétés et des associations (CSA)	211
a. Généralités	211
b. Courte synthèse comparative du droit comptable applicable aux comptes annuels.....	213
c. Obligations de l'organe de gestion de dresser l'inventaire et de présenter les comptes annuels	218
d. Procédure d'approbation des comptes annuels par l'assemblée générale.....	220
e. Enseignement de l'arrêt de la Cour de cassation du 12 mai 1989.....	221
f. Théorie générale de la rectification des comptes annuels en droit privé.....	222
g. Opposabilité des comptes annuels au fisc et incidence fiscale de leurs rectifications	225
h. Nouvelles dispositions du CSA relative aux rectifications des comptes annuels.....	225
I. Nouvelles dispositions du CSA relative aux rectifications des comptes annuels des sociétés	225
II. Nouvelles dispositions du CSA relatives aux rectifications des comptes annuels des associations	227
i. Principes relatifs à la rectification de comptes annuels déjà approuvés	227
j. Procédure et traitement comptable de la rectification de comptes annuels	228
k. Particularité nouvelle relative à la procédure de dissolution/liquidation de société en un acte.....	230
I. Procédure de dissolution/liquidation de société.....	230
II. Procédure de dissolution/liquidation d'association.....	233
B. Le Code des sociétés et des associations (CSA) et ses conséquences en ISoc.....	235
1.2.5. Obligations de conformité dans la présentation des comptes et rapports annuels	236
A. Obligations de conformité du schéma des comptes annuels présentés avec celui des comptes annuels publiés à la Centrale des bilans	236
a. Conformité des comptes au schéma réglementaire en vue de leur présentation	236

b. Avis de la CNC sur la nécessité de présenter des comptes annuels conformes au schéma.....	237
B. Obligations quant aux comptes annuels ou consolidés.....	239
C. Obligations quant au rapport de gestion.....	241
a. Exceptions aux obligations quant au rapport de gestion	241
I. Généralités.....	241
II. Cas particulier du rapport de gestion dans une petite société avec commissaire.....	241
III. Cas particulier du rapport de gestion dans une petite société sans commissaire.....	243
IV. Cas particulier de la société dont le capital est réduit à un montant inférieur à la moitié.....	243
α. Règles applicables selon le CSoc.....	243
β. Règles applicables selon le CSA.....	244
b. Obligations quant au rapport de gestion.....	245
D. Obligations quant au rapport sur les paiements aux gouvernements.....	249
E. Formalités de publicité.....	250
a. Sociétés belges.....	250
I. Généralités.....	250
II. Liste des documents à déposer auprès de la Centrale des bilans.....	251
III. Obligations diverses relatives aux documents à faire déposer par les administrateurs et gérants ou liquidateurs auprès de la Centrale des bilans.....	252
α Questions linguistiques.....	252
β Dépôts tardifs.....	252
γ Acceptation du dépôt par la Centrale des bilans.....	253
δ Délivrance de copie des comptes annuels.....	254
ε Publication des comptes par d'autres voies que celle de la Centrale des bilans.....	254
b. Sociétés étrangères.....	255
F. Publicité légale relative aux comptes et rapport de gestion consolidés.....	255
a. Obligations, dispenses et principes de consolidation.....	255
b. Périmètre de consolidation et rapports consolidés.....	257
c. Formalités de publicité légale.....	257
G. Arrêtés royaux d'exécution du titre relatif aux comptes annuels et consolidés et exceptions.....	257
H. Sanctions administratives et pénales prévues par le CSA.....	257
a. Sanctions administratives et pénales prévues par le CSA.....	257
I. Infractions aux dispositions du CSA, avec ou sans intention frauduleuse.....	257
II. Faux, usage de faux et intention frauduleuse et à dessein de nuire.....	259
III. Infractions aux formalités de publicité légale.....	259
IV. Dissolution judiciaire par défaut de publicité légale des comptes annuels.....	259
α Prononciation de la dissolution d'une société restée en défaut.....	259
β Délai de régularisation accordé ou radiation d'office.....	260
b. Sanctions pénales prévues par le CSA.....	260
c. Sanctions administratives et pénales prévues par le Livre III du CDÉ.....	260

I. Sextuple niveau de sanctions aux dispositions du CDÉ	260
II. Peines relatives aux infractions aux dispositions du Livre III du CDÉ, articles III.82 à III.91	261
III. Peines relatives aux infractions aux dispositions du Livre III du CDÉ, articles III.25 et 52.....	261
IV. Peines relatives aux infractions aux dispositions du Livre III du CDÉ, article XV.77.....	262
V. Peines relatives aux infractions aux dispositions en matière d'activité économique.....	262
VI. Peines relatives aux infractions aux dispositions du Livre III du CDÉ, article III.33.....	262
VII. Radiation d'office par la B-CE.....	262
α Erreurs ou omissions dans l'inscription de l'entreprise	262
β Radiations d'office	263
d. Sanctions administratives et pénales prévues par le CIR92	264
I. Sanctions administratives	264
α Hypothèse des revenus non déclarés.....	264
β Amendes	265
γ Perte du droit de représenter les contribuables	265
II. Sanctions pénales	266
e. Sanctions pénales propres aux professionnels du chiffre.....	267
I. Sanctions pénales propres aux membres de l'IEC et de l'IPCF.....	267
II. Sanctions pénales propres aux membres de l'IRE.....	268
I. Obligations de conformité du schéma des comptes annuels et budgets spécifiques aux associations et fondations.....	269
1.2.6. Relations contractuelles entre organes sociaux et professionnels du chiffre et du droit.....	271
A. Obligations déontologiques.....	272
a. Différents modèles de lettres de mission pour chacun des Instituts du chiffre.....	272
b. Partage des responsabilités entre le professionnel du chiffre et son client	273
I. Responsabilités du commissaire ou de l'expert-comptable.....	274
II. Responsabilités de l'organe de gestion.....	275
III. Rapport du commissaire	276
IV. Rapport aux tiers.....	276
V. Honoraires.....	277
VI. Confirmation et acceptation.....	277
VII. Spécificités concernant l'expert-comptable	277
α Nouvelle obligation en matière de lettre de mission pour les membres de l'IEC	277
β Pratique professionnelle en matière de lettre de mission.....	277
VIII. Norme de la revue qualité et recommandations en matière de lettre de mission	278
α Généralités	278
β Liste des missions ordinaires et spéciales pouvant faire l'objet d'une lettre de mission	279
γ Liste des missions particulières du CSA attribuées aux réviseurs d'entreprises	290
IX. Norme ISQC 1 en Belgique	290
c. Jurisprudence disciplinaire de l'IEC	291

d. Jurisprudence des cours et tribunaux	292
B. Obligation de maîtrise interne des risques d'entrepreneuriat	293
a. Définition du contrôle interne	293
b. Dangers de l'absence de contrôle interne dans les petites sociétés.....	294
c. Définition du contrôle alternatif.....	295
d. Conséquences fiscales du défaut de comptabilité probante, de contrôle interne ou de contrôle alternatif	297
I. Absence de définition de référentiel comptable dans le CIR92.....	298
II. Preuve par présomption utilisée par l'administration.....	299
III. Preuve par présomption de l'homme	300
IV. Contrôle de la Cour de cassation	300
e. Inopposabilité des actes de société à l'administration fiscale	301
I. Le CIR92.....	301
II. La jurisprudence de la Cour constitutionnelle et de la Cour de cassation	302
f. Service des décisions anticipées fiscales	304
1.2.7. Recommandations des Codes de bonne gouvernance.....	306
1.2.8. Obligations relatives à la protection des données des personnes physiques.....	309
A. Généralités et sources d'informations multiples.....	309
B. Double demande d'avis du SPF Justice à l'APD relative au projet de CSA et d'AREx/CSA	311
2. RÉFÉRENTIELS COMPTABLES, FISCAUX ET JURIDIQUES ET HIÉRARCHIE DE LEURS SOURCES DE DROIT	313
2.1. Bref historique des référentiels belges	313
2.1.1. Définition	313
2.1.2. Bref historique des référentiels comptables	313
2.1.3. Bref historique des référentiels fiscaux.....	316
2.1.4. Bref historique des référentiels juridiques	317
2.2. Hiérarchie des sources de droit de ces référentiels.....	319
2.2.1. Généralités	319
2.2.2. Les normes et recommandations chez les réviseurs d'entreprises.....	319
2.2.3. Les normes et recommandations chez les experts-comptables et conseils fiscaux.....	320
2.2.4. Les normes et recommandations communes aux réviseurs et experts-comptables.....	321
2.2.5. Les normes et recommandations chez les comptables(-fiscalistes) agréés.....	322
2.2.6. Les normes et recommandations chez les réviseurs, experts-comptables et comptables agréés.....	322
2.3. Référentiels comptables liés aux comptes annuels ou aux états actif et passif dans le cadre des missions spéciales du CSoc et du CSA	323
2.3.1. Référentiels comptables liés aux comptes annuels.....	323
A. Généralités.....	323
B. Spécificités des arrêtés royaux d'exécution aux CSoc et CSA	328

1.3.2. Référentiels comptables liés aux missions spéciales du CSoc et du CSA	328
A. Généralités et comparaison des dispositions du CSoc et du CSA.....	328
B. Représentation d'associés ou de membres par un expert-comptable externe.....	331
C. Indices d'atteinte grave aux intérêts de la société	333
D. Procédure de cession forcée de titres ou offre de reprise	335
E. Émission d'actions en dessous du pair comptable	336
F. Limitation ou suppression du droit de préférence	336
G. Proposition de dissolution et liquidation de sociétés	336
H. Augmentation de capital destinée au personnel.....	340
I. Transformation de sociétés	340
J. Fusions, scissions et opérations assimilées.....	341
K. Création d'une société européenne.....	341
L. Plan financier.....	342
2.4. Référentiels fiscaux liés aux impôts directs	344
2.4.1. Référentiel constitutionnel et légal belge.....	344
2.4.2. Référentiels européens.....	347
2.4.3. Référentiels légal, réglementaire et normatif belges.....	352
2.5. Référentiels juridiques liés aux comptes en droit des sociétés et des associations.....	353
2.5.1. Généralités et droit international privé belge relatif aux sociétés, associations et <i>trusts</i>	353
2.5.2. Référentiels juridiques européens liés au droit des sociétés et des associations.....	356
2.5.3. Référentiel juridique futur belge lié au droit des sociétés et des associations.....	360
A. Généralités.....	360
a. Précisions préalables	360
b. Structure schématique du CSA.....	362
B. Définitions propres aux sociétés, associations et fondations.....	362
C. Dispositions abrogatoires du CSA.....	364
D. Dispositions d'entrée en vigueur du CSA	364
2.6. Référentiels européens.....	365
3. PRINCIPES GÉNÉRAUX DU DROIT COMPTABLE ET CADRE CONCEPTUEL COMPTABLE	367
3.1. Généralités	367
3.1.1. Remarque préalable.....	367
3.1.2. Cinq remarques additionnelles.....	367
3.2. Principes généraux du droit et technique de cassation.....	374
3.2.1. Qualification et évolution du principe général du droit	374
3.2.2. Règle prétendument non reconnue en tant que principe général du droit.....	380
3.2.3. Niveau hiérarchique du principe général du droit.....	382
A. Généralités.....	382

B. Principes généraux du droit ayant valeur constitutionnelle.....	383
C. Principes généraux du droit ayant valeur légale	384
3.2.4. Admission du principe général du droit du point de vue de la technique de cassation	386
A. Généralités.....	386
B. <i>True and fair view</i> , Cour de justice et Cour de cassation.....	387
a. Question préjudicielle de la Cour de cassation de Belgique	387
b. Cadre juridique de l'affaire <i>Gimle</i> dans le droit européen	387
c. Cadre juridique de l'affaire <i>Gimle</i> dans le droit belge	388
d. Chronologie des faits	389
e. Question préjudicielle posée à la CJUE	390
i. <i>Observations soumises à la Cour de justice</i>	390
ii. <i>Appréciation de la Cour de justice</i>	391
iii. <i>Décision de la Cour de justice</i>	392
f. Notion fiscale belge de valeur d'investissement ou de revient.....	392
3.2.5. Principes généraux du droit européen.....	393
A. Généralités.....	393
B. Principes généraux admis en droit européen.....	394
3.3. Principes généraux du droit fiscal.....	394
3.3.1. Principe général de légalité	395
3.3.2. Principe général de stricte interprétation des lois fiscales.....	396
3.3.3. Principe général d'égalité	396
A. Généralités.....	396
B. Principe d'exception d'illégalité.....	398
C. Principe d'interdiction d'exemptions ou modérations d'impôt autrement que par la loi	398
3.3.4. Principe général d'ordre public	398
3.3.5. Principe général du choix licite de la voie la moins imposée.....	400
A. Notions de simulation, de fraude à la loi, d'abus fiscal et l'adage <i>fraus omnia corrumpit</i>	400
a. Notion de simulation	400
I. Généralités	400
II. Confusion à éviter entre simulation et acte illégal	402
b. Notion de fraude à la loi.....	403
c. Notion d'abus fiscal.....	404
d. Notion de l'adage <i>Fraus omnia corrumpit</i>	406
B. Le choix licite de la voie la moins imposée et la Cour de cassation de Belgique....	407
C. Le choix licite de la voie la moins imposée et la Cour de justice de l'Union européenne	408
D. Illustration de cas concrets de simulation en droit belge	410
a. Exemple concret de simulation d'une donation	410
b. Exemple concret de simulation en droit des sociétés	411
c. Exemple concret de simulation en contrat de location.....	412

E. Évolution très récente de la jurisprudence brugoise en matière d'abus fiscal.....	412
a. Jugement brugois du 19 février 2018	412
b. Modification de l'article 18 CIR92 par la loi du 25 décembre 2017	415
c. Position du SDA sur les plus-values internes	416
F. Réactions gouvernementales à la jurisprudence constante de la Cour de cassation.....	417
G. Conclusion sur la théorie de la fraude à la loi.....	418
3.3.6. Principe général de l'annualité de l'impôt	418
3.3.7. Principe général de bonne administration	418
3.4. Principes généraux du droit comptable.....	421
3.4.1. Généralités	422
3.4.2. Principes fondamentaux	425
A. Préalables aux principes généraux fondamentaux	425
a. Concepts sous-jacents.....	425
b. Illustrations anglo-saxonnes	427
B. Principes de caisse (<i>Cash basis principle</i>) et de partie double (<i>Accrual basis principle</i>).....	427
a. Généralités	427
b. Dispositions légales ou réglementaires de référence.....	431
c. Avis de la CNC relatif à ce principe général du droit comptable.....	431
d. Informations complémentaires	432
C. Principe d'entité comptable (<i>Entity principle</i>).....	433
a. Généralités	433
b. Dispositions légales ou réglementaires de référence.....	434
c. Avis de la CNC relatif à ce principe général du droit comptable.....	434
d. Informations complémentaires	435
D. Principe d'image fidèle (<i>True and fair view principle</i>).....	436
a. Généralités	436
b. Dispositions légales ou réglementaires de référence.....	438
c. Avis de la CNC relatif à ce principe général du droit comptable.....	439
d. Informations complémentaires	439
E. Principe de complétude (<i>Completeness principle</i>).....	440
a. Généralités	440
b. Dispositions légales ou réglementaires de référence.....	442
c. Avis de la CNC relatif à ce principe général du droit comptable.....	442
F. Principe de pleine divulgation (<i>Full disclosure principle</i>).....	443
a. Généralités	443
b. Dispositions légales ou réglementaires de référence.....	445
c. Avis de la CNC relatif à ce principe général du droit comptable.....	447
d. Avis de l'ICCI relatif aux opérations de compensation et de <i>netting</i>	451
G. Principe de pertinence (<i>Relevance principle</i>).....	452
a. Généralités	452
b. Dispositions légales ou réglementaires de référence.....	452
c. Avis de la CNC relatif à ce principe général du droit comptable.....	453

H.Principe d'enregistrement (<i>Recognition principle</i>)	453
a. Généralités	453
b. Dispositions légales ou réglementaires de référence	454
c. Avis de la CNC relatif à ce principe général du droit comptable.....	454
I. Principe d'intelligibilité (<i>Understandibility principle</i>).....	455
a. Généralités	455
b. Dispositions légales ou réglementaires de référence	455
c. Avis de la CNC relatif à ce principe général du droit comptable.....	455
J. Principe de substance (<i>Substance over form principle</i>)	455
a. Généralités	455
I. Définition.....	455
II. Exemples concrets de SUBSTANCE OVER FORM en droit comptable belge	457
b. Dispositions légales ou réglementaires de référence	458
c. Avis de la CNC relatif à ce principe général du droit comptable.....	458
K. Principe de fiabilité (<i>Reliability principle</i>)	459
a. Généralités	459
b. Dispositions légales ou réglementaires de référence	460
c. Avis de la CNC relatif à ce principe général du droit comptable.....	460
3.4.3. Principes temporels.....	460
A.Principe calendaire (<i>Time period principle</i>).....	460
a. Généralités	460
b. Dispositions légales ou réglementaires de référence	461
c. Avis de la CNC relatif à ce principe général du droit comptable.....	462
B. Principe de réalisation des produits et de correspondance des charges aux produits (<i>Matching principle</i>).....	463
a. Généralités	463
b. Dispositions légales ou réglementaires de référence	464
c. Avis de la CNC relatif à ce principe général du droit comptable.....	464
C.Principe de continuité d'exploitation (<i>Going concern principle</i>)	466
a. Généralités	466
b. Dispositions légales ou réglementaires de référence	466
i. Généralités	466
ii. Particularité du concept de continuité dans les procédures de réorganisation judiciaire	467
c. Avis de la CNC relatif à ce principe général du droit comptable.....	469
D.Principe de permanence des évaluations (<i>Consistency principle</i>).....	470
a. Généralités	470
b. Dispositions légales ou réglementaires de référence	470
c. Avis de la CNC relatif à ce principe général du droit comptable.....	471
3.4.4. Principes évaluatifs.....	471
A. Principe d'évaluation (<i>Measurement principle</i>).....	471
a. Généralités	471
b. Dispositions légales ou réglementaires de référence	472
c. Avis de la CNC relatif à ce principe général du droit comptable.....	472

B. Principe de prudence (<i>Conservatism principle</i>).....	473
a. Généralités	473
b. Dispositions légales ou réglementaires de référence	473
c. Avis de la CNC relatif à ce principe général du droit comptable.....	473
C. Principe du coût historique (<i>Historical cost principle</i>).....	474
a. Généralités	474
b. Dispositions légales ou réglementaires de référence	475
c. Avis de la CNC relatif à ce principe général du droit comptable.....	476
D. Principe de l'unité monétaire (<i>Monetary unit principle</i>)	477
a. Généralités	477
b. Dispositions légales ou réglementaires de référence	477
c. Avis de la CNC relatif à ce principe général du droit comptable.....	478
E. Principe d'importance relative (<i>Materiality principle</i>).....	478
a. Généralités	478
b. Dispositions légales ou réglementaires de référence	479
c. Avis de la CNC relatif à ce principe général du droit comptable.....	479
3.4.5. Critères qualitatifs d'un logiciel de comptabilité.....	479
3.5. Cadre conceptuel comptable	481
3.5.1. Définition	481
3.5.2. Un exemple de cadre conceptuel explicite : le <i>Conceptual Framework</i> de l'IASB	481
3.5.3. La Belgique est-elle dotée d'un cadre conceptuel implicite ?.....	483
3.6. Consultation européenne sur les informations à publier par les entreprises	485
4. POINTS COMMUNS AUX DIFFÉRENTES RUBRIQUES DES COMPTES ANNUELS.....	487
4.1. Avertissement valable pour toutes les rubriques	487
4.2. Notions communes générales aux rubriques des comptes annuels.....	488
4.3. Règles d'évaluation en continuité et en discontinuité.....	490
4.3.1. Règles d'évaluation en continuité	490
4.3.2. Règles d'évaluation en discontinuité	491
4.3.3. Cas exceptionnel applicable aux règles d'évaluation	491
4.3.4. Présumé résumé des règles d'évaluation joint à l'annexe aux comptes annuels.....	494
4.3.5. Autres règles d'évaluation générales.....	494
4.4. Notion commune de valeur d'acquisition à tous les éléments de l'actif	495
4.4.1. Triple acception de la notion de valeur d'acquisition	495
4.4.2. Notion de surpris.....	497
4.4.3. Autres règles de valeur ou de prix d'acquisition	501
4.5. Notions communes aux amortissements et aux réductions de valeur.....	501
4.6. Notions communes aux provisions.....	505

4.7. Notions communes aux plus-values de réévaluation.....	506
4.8. Notions communes aux règles particulières des fusions, scissions et opérations assimilées.....	509
4.8.1. Les opérations de fusion, scissions et opérations assimilées en droit des sociétés ..	510
4.8.2. Les opérations de fusion, scissions et opérations assimilées en droit comptable....	511
4.8.3. Les opérations de fusion, scissions et opérations assimilées en droit fiscal.....	515
A. Conditions générales liées à l'exonération fiscale, article 211, § 1 ^{er} , CIR92	515
B. Existence de motifs valables, articles 183 <i>bis</i> , 211, § 1 ^{er} , CIR92.....	516
C. Absence d'abus fiscal, article 344, § 1 ^{er} , CIR92	516
D. Respect du droit des sociétés, articles 671 et 629 CSoc.....	516
E. Prise d'effet comptable de la fusion, ComIR92, 211/13 et 14	517
F. Principe de neutralité fiscale, articles 211 et 212 CIR92.....	518
G. Capital libéré, article 212, alinéa 1 ^{er} , CIR92.....	518
H. Réserves immunisées chez l'absorbante, article 211, § 2, CIR92	518
I. Notion de valeur fiscale nette en cas de fusion, article 184 <i>ter</i> , § 3, CIR92.....	518
J. Question de la détention d'actions d'une société dans l'autre société	519
K. Déduction des pertes professionnelles antérieures, article 206, § 2, CIR92.....	519
L. Aspects relatifs aux droits d'enregistrement et à la TVA.....	522
M. Position du SDA relative aux mesures anti-abus en cas de réorganisation de sociétés	522
4.8.4. La fusion silencieuse.....	524
A. Définition et menace fiscale sur les microsociétés.....	524
B. Modalités de fusion par absorption sans liquidation.....	525
C. Procédure applicable en droit des sociétés.....	526
D. Traitement des opérations en droit comptable.....	527
E. Droit fiscal.....	528
a. Code des impôts sur les revenus 1992	528
b. Code de la Taxe sur la valeur ajoutée.....	529
c. Code des droits d'enregistrement, d'hypothèque et de greffe.....	529
F. Aspects révisoraux d'une fusion silencieuse.....	530
G. Aspects de <i>ruling</i> d'une fusion silencieuse	531
4.9. Compétence d'avis de la Commission des normes comptables	531
4.9.1. Généralités	531
4.9.2. Les loi et arrêté royal du 18 décembre 2015 et les avis de la CNC.....	532
4.10. Signification fiscale du jargon comptable.....	533
4.11. Circulaire n° CI. RH.421-290.379 dd. 31.03.1978.....	534
4.12. Synthèse de la réforme de l'impôt des sociétés du 25 décembre 2017	539
4.12.1. Précisions préalables	539
4.12.2. La diminution des taux d'imposition et les 4 autres mesures favorables aux sociétés.....	539

4.12.3. Les 15 mesures défavorables aux sociétés dans la première phase	540
4.12.4. Les 11 mesures défavorables aux sociétés dans la seconde phase.....	542
4.13. Adaptation de nombreuses dispositions fiscales au CSA	545
4.13.1. Généralités relatives à la réaction du fisc contre le CSA	546
4.13.2. Modifications résultant de l'application de la théorie du siège statutaire	546
4.13.3. Modifications résultant du fait que toutes les sociétés belges n'ont plus un capital social minimum, à l'exception de la SA	547
4.13.4. Modifications résultant des nouvelles possibilités de transformation de sociétés et de déplacement du siège social	547
4.13.5. Modifications aux codes fiscaux pour qu'ils se réfèrent aux dispositions du CSA et tiennent compte de la nouvelle terminologie introduite par le CSA	548
A. Généralités applicables aux codes fiscaux (CIR92, CTVA et CDEHG)	548
B. Principales dispositions nouvelles du CIR92.....	549
a. Nouvelle définition de la société	550
b. Nouvelle définition de la société résidente.....	550
c. Nouvelle définition d'une société, association, établissement ou organisme quelconque établi(e).....	550
d. Nouvelle définition du capital et du capital libéré.....	551
e. Nouvelles définitions des formes de fusion, scission, d'apport d'universalité et apport de branche d'activité	551
f. Nouvelle définition des remboursements totaux ou partiels de capital	556
g. Obligations comptables des entreprises	558
h. Notion du pair comptable.....	558
i. Notion de capital libéré	559
j. Destruction d'actions ou parts propres nouvellement acquises	559
k. Aliénation ultérieure des actions ou parts acquises dans l'hypothèse visées à l'article 186, alinéa 6, nouveau, CIR92.....	559
l. Passage de l'assujettissement à l'ISoc vers celui à l'IPM	560
m. Formulaire de déclaration fiscale.....	560
n. Comptabilité, inventaire et comptes annuels conformes au droit comptable belge.....	560
o. Recouvrement de l'impôt	561
C. Principales dispositions nouvelles du CTVA	561
D. Disposition nouvelle du CDEHG	561
E. Disposition nouvelle du CDS	562
4.13.6. Dispositions transitoires et entrée en vigueur	562
4.14. Passage de l'assujettissement à l'ISoc vers celui à l'IPM et inversement	562
4.14.1. Problématique du passage d'un assujettissement à l'autre	562
4.14.2. Les sept conditions du passage de l'assujettissement à l'IPM vers celui à l'ISoc....	563
4.14.3. Passage de l'assujettissement en sens inverse de l'ISoc à l'IPM.....	564
4.15. Brexit	565
4.15.1. Avis CNC 2019/04 relatif aux conséquences du <i>Brexit</i> sur le <i>reporting</i> financier	565

4.15.2. Le <i>Brexit</i> , les comptes annuels et le commissaire	566
4.15.3. Loi relative au retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne	566
4.15.4. Commentaires du SPF Finances sur l'insécurité de la forme et du <i>timing</i> du <i>Brexit</i>	567
4.15.5. Note d'orientation de la Commission européenne.....	567
4.16. Le grand absent des rubriques des comptes annuels : le tableau de flux de trésorerie...	568
5. RUBRIQUES D'IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ ET DE L'ASSOCIATION ET DES MANDATAIRES SOCIAUX	571
5.1. Rappel des généralités en termes d'obligation d'identification	571
5.2. Obligations d'identification de la société et de l'association (section C 1)	572
5.2.1. Obligations en matière d'identification par la dénomination sociale.....	572
5.2.2. Obligations en matière de forme juridique.....	573
5.2.3. Obligation d'identification des sièges sociaux ; problématique des sièges sociaux fictifs.....	573
A. Généralités relatives aux sièges sociaux.....	573
B. Siège statutaire <i>vs</i> siège réel selon l'exposé des motifs du projet de loi portant le CSA.....	574
C. Prestataires de services aux sociétés et domiciliataires de sociétés	575
a. Généralités et comparaisons internationales	575
b. Loi du 29 mars 2018 portant enregistrement des prestataires de services aux sociétés	579
c. Nouvelle acception du siège statutaire et modifications subséquentes du CIR92	586
5.2.4. Obligation d'identification de la date de début d'exercice comptable	588
A. Principe de l'exercice débutant à la date d'acquisition de la personnalité juridique	589
B. Reprise des engagements pris au nom d'une société en formation	589
C. Rétroactivité comptable de certaines opérations de restructuration de sociétés	590
a. Fusion et scission par constitution de nouvelle(s) société(s)	590
b. Apport d'universalité et apport de branche d'activité lors de la constitution d'une nouvelle société	591
5.2.5. Identification du site internet de la société, association et fondation.....	591
5.3. Obligations d'identification des administrateurs, gérants et commissaires (section C 2.1)	595
5.3.1. Obligations en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme	595
5.3.2. Obligations en matière de désignation d'un représentant permanent	596
5.3.3. Obligations en matière de nomination, démission de mandataires et de réélections statutaires.....	597
A. Règles relatives aux nominations et révocations de mandataires sociaux	597
a. Règles relatives aux nominations et révocations de mandataires sociaux des SA	597

b. Règles relatives aux nominations et révocations de mandataires sociaux des SRL.....	599
c. Règles relatives aux nominations et révocations de mandataires sociaux des SC.....	601
d. Règles relatives aux nominations et révocations de mandataires sociaux des associations, AISBL et fondations.....	603
B. Statut d'indépendant des dirigeants d'entreprises et ses conséquences fiscales et sociales	604
5.3.4. Spécificités applicables aux mandataires sociaux uniques des SPRL/SRL unipersonnelles.....	609
A. Rappel des règles applicables à l'associé unique ou gérant unique d'une SPRL ...	609
B. Règles applicables dans le CSA à l'associé unique ou administrateur unique.....	615
5.3.5. Questions futures de terminologie applicable aux mandataires sociaux du fait de la structure moniste ou duale de gouvernance d'entreprise.....	616
5.3.6. Jurisprudence des cours et tribunaux relative aux mandataires sociaux.....	619
5.3.7. Durée de l'exercice	621
5.3.8. Immatriculation de la société et de l'association	621
A. Généralités de l'inscription dans la base de données de la B-CE.....	621
B. Quelques particularités de l'inscription dans la base de données de la B-CE	622
5.4. Obligations de déclaration par l'organe de gestion (section C 2.2)	624
5.5. Obligations d'identification des bénéficiaires effectifs (UBO)	630
5.5.1. Remarques préliminaires à ces nouvelles obligations d'identification des bénéficiaires effectifs	630
5.5.2. Définition générale	635
5.5.3. Notions de pourcentage suffisant de droits de vote ou de participation suffisante	635
5.5.4. Absence de définition de la notion de contrôle dans la réglementation anti-blanchiment	636
5.5.5. <i>Quid</i> des bénéficiaires effectifs lorsque personne ne contrôle ou ne détient la société.....	637
5.5.6. Pas d'exemption pour les sociétés cotées.....	638
5.5.7. Associations (internationales) sans but lucratif et fondations.....	638
5.5.8. Fiducies, <i>trusts</i> et constructions juridiques similaires à ces fiducies et <i>trusts</i>	639
5.6. Obligations d'échange automatique d'informations dans le domaine fiscal	641
6. RUBRIQUES D'ACTIF.....	645
6.1. <i>Frais d'établissement</i>	645
A. FRAIS D'ÉTABLISSEMENT Annexe 6.1, Code 20	645
a. Règles d'évaluation propres à la rubrique	645
b. Contenu de la rubrique	646
c. Avis CNC sur la rubrique	646
d. Traitement fiscal de la rubrique.....	646

6.2. Actifs immobilisés	647
A. ACTIFS IMMOBILISÉS 21/28	647
a. Immobilisations incorporelles, Annexe 6.2, 21	647
a. Règles d'évaluation propres à la rubrique	647
b. Contenu de la rubrique	648
c. Avis CNC sur la rubrique	649
d. Traitement fiscal de la rubrique	650
b. Immobilisations corporelles, Annexe 6.3, 22/27	652
c. Terrains et constructions, Code 22.....	652
d. Installations, machines et outillage, Code 23.....	652
e. Mobilier et matériel roulant, Code 24.....	652
a. Règles d'évaluation propres à la rubrique	652
b. Contenu de la rubrique	652
c. Avis CNC sur la rubrique	652
d. Traitement fiscal de la rubrique	653
f. Location-financement et droits similaires, Code 25	655
a. Règles d'évaluation propres à la rubrique	655
b. Contenu de la rubrique	655
c. Avis CNC sur la rubrique	656
d. Traitement fiscal de la rubrique	656
g. Autres immobilisations corporelles, Code 26.....	657
a. Règles d'évaluation propres à la rubrique	657
b. Contenu de la rubrique	657
c. Avis CNC sur la rubrique	658
d. Traitement fiscal de la rubrique	658
h. Immobilisations en cours et acomptes versés, Code 27.....	659
i. Immobilisations financières, Annexes 6.4/ à 6.5.1, Code 28.....	660
j. Entreprises liées, Annexe 6.15, Code 280/1.....	661
k. Participations, Code 280	661
a. Règles d'évaluation propres à la rubrique	661
b. Contenu de la rubrique	661
l. Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation, Annexe 6.15, Code 282/3.....	662
m. Participations, Code 282	662
n. Créances, Code 281.....	662
o. Créances, Code 283.....	662
p. Autres immobilisations financières, Code 284/8	662
q. Actions et parts, Code 284.....	662
a. Contenu de la rubrique	662
b. Avis CNC sur la rubrique	663
c. Traitement fiscal de la rubrique	663

6.3. Actifs circulants	665
A. ACTIFS CIRCULANTS, Code 29/58	665
a. Créances à plus d'un an, Code 29	665
b. Créances commerciales, Code 290.....	665
c. Autres créances, Code 291	665
a. Règles d'évaluation propres à la rubrique	665
b. Contenu de la rubrique	666
c. Avis CNC sur la rubrique	667
d. Traitement fiscal de la rubrique	668
d. Stocks et commandes en cours d'exécution, Code 3	669
e. Stocks, Codes 30/36	669
f. Approvisionnements, Codes 30/31.....	669
g. En-cours de fabrication, Code 32.....	669
h. Produits finis, Code 33.....	669
i. Marchandises, Code 34.....	669
j. Immeubles destinés à la vente, Code 35	669
k. Acomptes versés, Code 36.....	669
l. Commandes en cours d'exécution, Code 37	669
a. Règles d'évaluation propres à la rubrique	669
b. Contenu de la rubrique	670
c. Avis CNC sur la rubrique	671
d. Traitement fiscal de la rubrique	672
m. Créances à un an au plus, Codes 40/41	673
n. Créances commerciales, Code 40.....	673
o. Autres créances, Code 41	673
a. Règles d'évaluation propres à la rubrique	673
b. Contenu de la rubrique	673
c. Avis CNC sur la rubrique	674
d. Traitement fiscal de la rubrique	676
e. Comptes débiteurs d'associés ou dirigeants et abus de biens sociaux	678
a. Abandon de créance.....	680
p. Placements de trésorerie, Annexes 6.5.1/6.6, Codes 50/53.....	681
q. Actions propres, Code 50.....	681
r. Autres placements, Code 51/53	681
a. Règles d'évaluation propres à la rubrique	681
b. Contenu de la rubrique	682
c. Avis CNC sur la rubrique	682
d. Traitement fiscal de la rubrique	683
s. Valeurs disponibles, Codes 54/58	690
a. Règles d'évaluation propres à la rubrique	690
b. Contenu de la rubrique	690
c. Avis CNC sur la rubrique	690
d. Traitement fiscal de la rubrique	691

t. Comptes de régularisation d'actif, Annexe 6.6, Codes 490/1	691
a. Règles d'évaluation propres à la rubrique	691
b. Contenu de la rubrique	691
c. Avis CNC sur la rubrique	691
d. Traitement fiscal de la rubrique	692
7. RUBRIQUES DE PASSIF	697
7.1. Capitaux propres	697
a. CAPITAUX PROPRES, Codes 10/15.....	697
A. Chamboulement fiscal nouveau des réductions de capital	697
B. Régime en droit des sociétés des réductions de capital en vue d'apurer une perte	704
C. Régime de la souscription et de la libération du capital d'une société (CSoc et CSA).....	705
b. CAPITAL, Annexe 6.7.1, Code 10.....	715
c. CAPITAL SOUSCRIT, Code 100.....	715
d. CAPITAL NON APPELÉ, Code 101.....	715
A. Chamboulement juridico-comptable dans les fonds propres.....	715
B. Dispositions essentielles relatives au capital dans le CSoc	715
C. Dispositions essentielles relatives au capital dans l'AREx/CSoc.....	715
D. Dispositions essentielles relatives au capital et aux capitaux propres dans le CSA	716
E. Dispositions relatives aux fonds propres dans l'AREx/CSA (capital ou apport).....	717
a. Rappel de trois dispositions du CSA en matière d'apport.....	717
b. Comparaison des dispositions CSoc et CSA en matière d'apport en industrie	722
c. Réflexions élargies aux trois sous-sections précédentes relatives à l'apport en industrie.....	723
d. Extraits des commentaires introductifs du rapport au Roi de l'AREx/CSA relatifs à l'apport	725
e. Contenu de la rubrique Apport.....	726
f. <i>Quid</i> du capital et de l'apport dans la loi adaptant l'ISoc au CSA ?.....	729
g. État VIII du capital dans les comptes des SA, SE et SCE.....	732
h. État VIII du capital dans les comptes des sociétés <i>autres que</i> les SA, SE et SCE.....	733
F. Définition des capitaux propres en droit comptable comparé.....	733
G. Avis relatifs au capital de la CNC.....	735
H. Dispositions fiscales relatives au capital.....	736
e. Primes d'émission, Code 11.....	741
a. Règles d'évaluation propres à la rubrique	741
b. Contenu de la rubrique	741
c. Avis CNC sur la rubrique	742
d. Traitement fiscal de la rubrique	743

f. Plus-values de réévaluation, Code 12	745
a. Règles d'évaluation propres à la rubrique	745
b. Contenu de la rubrique	745
c. Avis CNC sur la rubrique	746
d. Traitement fiscal de la rubrique	748
g. Réserves, Code 13	749
h. Réserve légale, Code 130.....	749
a. Règles d'évaluation propres à la rubrique	749
b. Contenu de la rubrique	750
c. Avis CNC sur la rubrique	750
d. Traitement fiscal de la rubrique	752
i. Réserves indisponibles, Code 131.....	753
j. Pour actions propres, Code 1310	753
k. Autres, Code 1311	753
a. Règles d'évaluation propres à la rubrique	753
b. Contenu de la rubrique	753
c. Avis CNC sur la rubrique	754
d. Traitement fiscal de la rubrique	756
l. Réserves immunisées, Code 132	756
A. Généralités sur les réserves immunisées.....	756
a. Règles d'évaluation propres à la rubrique	756
b. Contenu de la rubrique	756
c. Avis CNC sur la rubrique	757
d. Traitement fiscal de la rubrique	758
B. Réductions de valeur sur créances commerciales, provisions pour risques et charges et bénéfices provenant de l'homologation d'un plan de réorganisation	759
C. Plus-values exprimées mais non réalisées.....	760
D. Plus-values réalisées	760
a. Taxation étalée des plus-values sur certains titres	760
b. Taxation étalée des plus-values sur immobilisations corporelles et incorporelles.....	761
c. Autres plus-values réalisées (que celles à taxer selon le régime de la taxation étalée).....	762
d. Plus-values sur véhicules d'entreprise	763
e. Plus-values sur bateaux de navigation intérieure	763
f. Plus-values sur navires	763
E. Réserve d'investissement	763
F. Œuvres audiovisuelles agréées <i>tax shelter</i>	764
G. Œuvres scéniques agréées <i>tax shelter</i>	764
H. Réserve pour revenus d'innovation	764
I. Bénéfices provenant de l'homologation d'un plan de réorganisation et de la constatation d'un accord amiable	765
J. Autres éléments exonérés	765

m. Réserves disponibles, Code 133.....	767
n. Bénéfice (Perte) reporté(e) (+) / (-), Code 14.....	767
A. Généralités.....	767
a. Règles d'évaluation propres à la rubrique.....	767
b. Contenu de la rubrique.....	767
c. Avis CNC sur la rubrique.....	767
d. Traitement fiscal de la rubrique.....	767
B. Pertes professionnelles récupérables.....	767
C. Déductions successives des pertes professionnelles à l'ISoc.....	769
D. Régime nouveau des déductions des transferts intra-groupe.....	773
a. Déduction des transferts intra-groupes selon l'exposé des motifs.....	773
b. Déduction des transferts intra-groupes telle qu'actée au CIR92.....	778
E. Exclusion d'imputation de pertes en cas d'avantages anormaux ou bénévoles.....	780
F. Jurisprudence fiscale en matière d'avantages anormaux ou bénévoles.....	782
o. Subsidés en capital, Code 15 et autres aides d'État.....	784
A. Généralités.....	784
a. Règles d'évaluation propres à la rubrique.....	784
b. Contenu de la rubrique.....	784
c. Avis CNC sur la rubrique.....	785
d. Traitement fiscal de la rubrique.....	788
B. <i>Tax shelter</i>	788
C. <i>Excess profit rulings</i>	790
p. Avance aux associés sur répartition de l'actif net, sous-classe 19, PCMN.....	791
a. Règles d'évaluation propres à la rubrique.....	791
b. Contenu de la rubrique.....	791
c. Avis CNC sur la rubrique.....	791
d. Traitement fiscal de cette rubrique.....	793
7.2. Provisions et impôts différés.....	796
q. Provisions et impôts différés, Code 16.....	796
r. Provisions pour risques et charges, Codes 160/5.....	796
s. Pensions et obligations similaires, Code 160.....	796
t. Charges fiscales, Code 161.....	796
u. Grosses réparations et gros entretien, Code 162.....	796
v. Obligations environnementales, Code 163.....	796
w. Autres risques et charges, Annexe 6.8, Code 164/5.....	796
a. Règles d'évaluation propres à la rubrique.....	796
b. Contenu de la rubrique.....	797
c. Avis CNC sur la rubrique.....	797
I. Généralité des avis CNC sur la rubrique des provisions.....	797
II. Position divergente d'un membre de la CNC sur son avis 2018/25.....	801
d. Traitement fiscal de cette rubrique.....	803

x. Impôts différés, Code 168	807
a. Règles d'évaluation propres à la rubrique	807
b. Contenu de la rubrique	807
c. Avis CNC sur la rubrique	807
d. Traitement fiscal de cette rubrique.....	808
7.3. Dettes.....	810
y. Dettes, Code 17/49.....	810
a. Règles d'évaluation propres à la rubrique	810
b. Contenu de la rubrique	810
c. Avis CNC sur la rubrique	812
d. Traitement fiscal de cette rubrique.....	814
z. Dettes à plus d'un an, Annexe 6.9, Code 17	815
aa. Dettes financières, Code 170/4.....	815
a. Règles d'évaluation propres à la rubrique	815
b. Contenu de la rubrique	815
c. Avis CNC sur la rubrique	817
d. Traitement fiscal de cette rubrique.....	817
bb. Emprunts subordonnés, Code 170.....	818
cc. Emprunts obligataires non subordonnés, Code 171.....	818
dd. Dettes de location-financement et dettes assimilées, Code 172	818
ee. Établissements de crédit, Code 173	818
ff. Autres emprunts, Code 174	818
gg. Dettes commerciales, Code 175	818
hh. Fournisseurs, Code 1750	818
ii. Effets à payer, Code 1751	818
jj. Acomptes reçus sur commandes, Code 176.....	818
kk. Autres dettes, Code 178/9	818
ll. Dettes à un an au plus, Annexe 6.9, Codes 42/48.....	819
mm. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année, Code 42	819
nn. Dettes financières, Code 43.....	819
oo. Établissements de crédit, Codes 430/8	819
pp. Autres emprunts, Code 439.....	819
qq. Dettes commerciales, Code 44.....	819
rr. Fournisseurs, Codes 440/4.....	819
ss. Effets à payer, Code 441	819
tt. Acomptes reçus sur commandes, Code 46	819
uu. Dettes fiscales, salariales et sociales, Annexe 6.9, Code 45	819
vv. Impôts, Codes 450/3.....	819
ww. Rémunérations et charges sociales, Codes 454/9	819

A. Généralités relatives aux dettes à un an au plus	819
a. Règles d'évaluation propres à la rubrique	819
b. Contenu de la rubrique	819
B. Généralités relatives aux dettes fiscales	820
a. Règles d'évaluation propres à la rubrique	820
b. Contenu de la rubrique	820
c. Avis CNC sur la rubrique	820
d. Traitement fiscal de cette rubrique.....	820
C. Précomptes immobilier, mobilier et professionnel	826
D. Généralités relatives aux dettes salariales et sociales	830
xx. Autres dettes, Codes 47/48	831
A. Dettes découlant de l'affectation du résultat	831
a. Règles d'évaluation propres à la rubrique	831
b. Contenu de la rubrique	831
c. Avis CNC sur la rubrique	831
d. Traitement fiscal de cette rubrique.....	831
B. <i>In-substance defeasance</i>	832
C. Montants bruts ou nets des dettes de répartition	833
D. Acompte sur dividende et dividende intercalaire	833
a. Acompte sur dividende.....	834
b. Dividende intercalaire	837
E. Dettes à plus d'un an non productives d'intérêt	838
yy. Comptes de régularisation du passif, Annexe 6.9, Codes 492/3.....	839
a. Règles d'évaluation propres à la rubrique.....	839
b. Contenu de la rubrique	839
c. Avis CNC sur la rubrique	839
d. Traitement fiscal de la rubrique	840
8. RUBRIQUES DES CHARGES	845
8.1. Coût des ventes et des prestations	845
8.1.1. Approvisionnements et marchandises, Code 60	845
8.1.2. Achats, Codes 600/8	845
8.1.3. Stocks : réduction (augmentation) (+) / (-), Code 609.....	845
A. Contenu de la rubrique	845
B. Avis CNC sur la rubrique.....	845
a. Avis CNC 132/07 Comptabilisation et valorisation des stocks.....	845
b. Valorisation des sorties des stocks	847
C. Traitement fiscal de la rubrique.....	853
a. Généralités	853
b. Aspects fiscaux des prix de transfert	859
I. Rappel et généralités	859
II. Principes de l'OCDE applicables en matière de prix de transfert.....	862
III. Obligations fiscales complémentaires de déclaration en matière de prix de transfert	865

IV. Règlement des différends liés à l'application des conventions fiscales internationales.....	867
V. Le SDA et les prix de transfert.....	867
8.1.4. Services et biens divers, Code 61.....	869
A. Généralités.....	869
a. Contenu de la rubrique.....	869
b. Avis CNC sur la rubrique.....	869
B. Groupes de comptes généraux 611 à 616.....	870
a. Contenu de la rubrique.....	870
b. Traitement fiscal de la rubrique.....	870
I. Généralités.....	870
II. Conditions d'application de l'article 49 CIR92.....	871
III. Synthèse de la jurisprudence des Cours relative à l'article 49 CIR92.....	875
IV. Lien prétendu entre objet social et activité professionnelle quant à l'article 49, CIR92.....	879
C. Groupes de comptes généraux 617 et 618 du PCMN.....	882
a. Contenu de ces deux rubriques.....	882
b. Avis CNC sur les deux rubriques.....	882
c. Traitement fiscal des deux rubriques.....	885
8.1.5. Rémunérations, charges sociales et pensions (+) / (-), Annexe 6.10, Code 62.....	892
a. Contenu de la rubrique.....	892
b. Traitement fiscal de la rubrique.....	893
8.1.6. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles, Code 630.....	896
a. Contenu de la rubrique.....	896
b. Traitement fiscal de la rubrique.....	902
8.1.7. Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales : dotations (reprises) (+) / (-) Annexe 6.10, Codes 631/4.....	903
a. Contenu de la rubrique.....	903
b. Traitement fiscal de la rubrique.....	904
8.1.8. Provisions pour risques et charges : dotations (utilisations et reprises) (+) / (-) Annexe 6.10, Code 635/8.....	905
a. Contenu de la rubrique.....	905
b. Traitement fiscal de la rubrique.....	906
8.1.9. Autres charges d'exploitation, Annexe 6.10, Codes 640/8.....	907
a. Contenu de la rubrique.....	907
b. Traitement fiscal de la rubrique.....	907
8.1.10. Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-), Code 649.....	909
a. Règles d'évaluation propres à la rubrique.....	909
I. Introduction.....	909
II. Concept d'activation de charges.....	909
III. Notion d'actif.....	910
IV. Notion de charge.....	914
V. Les cinq modalités d'activation de charges.....	916

VI. Jurisprudence associée à la problématique de l'activation de charges....	920
VII. Conclusions	921
8.1.11. Charges d'exploitation non récurrentes, Annexe 6.12, Code 66A.....	921
a. Contenu de la rubrique	921
b. Traitement fiscal de la rubrique	922
8.2. Charges financières	922
a. Charges financières, Code 65/66B	922
b. Charges financières récurrentes, Annexe 6.11, Code 65.....	922
c. Charges des dettes, Code 650.....	922
d. Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales : dotations (reprises), Code 651.....	922
e. Autres charges financières, Code 652/9	922
f. Charges financières non récurrentes, Annexe 6.12, Code 66B.....	922
g. Généralités.....	922
a. Contenu de la rubrique	922
b. Traitement fiscal de la rubrique.....	923
I. Articles 54 à 56 CIR92	923
II. Article 198/1, nouveau, CIR92, relatif à l'EBITDA fiscal	924
III. Commentaires relatifs à l'article 198/1, nouveau, CIR92.....	928
IV. Jurisprudence fiscale	932
V. Taux d'intérêt légal.....	933
8.3. Transfert aux impôts différés.....	935
h. Transfert aux impôts différés, Code 68.....	935
a. Contenu de la rubrique	935
b. Avis CNC sur la rubrique	936
8.4. Impôts.....	936
i. Impôts sur le résultat, Annexe 6.13, Code 67	936
j. Impôts, Code 670/3.....	936
a. Contenu de la rubrique	936
b. Avis CNC sur la rubrique	937
c. Traitement fiscal de la rubrique	940
8.5. Transfert aux réserves immunisées, Code 689	952
a. Contenu de la rubrique	952
b. Avis CNC sur la rubrique	952
c. Traitement fiscal de la rubrique	953
9. RUBRIQUES DES PRODUITS	955
9.1. Ventes et prestations	955
a. Ventes et prestations, Codes 70/76A.....	955
b. Chiffre d'affaires, Annexe 6.10, Code 70.....	955

c. En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution : augmentation (réduction) (+) / (-), Code 71	955
d. Production immobilisée, Code 72.....	955
e. Autres produits d'exploitation, Annexe 6.10, Code 74	955
f. Produits d'exploitation non récurrents, Annexe 6.12, Code 76A	955
9.1.1. Notions générales relatives aux produits d'exploitation.....	955
9.1.2. Actifs immobilisés produits (Production immobilisée)	956
9.1.3. Notions de marge brute ou nette d'exploitation	957
9.1.4. Avis de la CNC, notions de chiffre d'affaires, recettes et de subsides	959
1. Calcul des critères de tailles applicables aux sociétés selon les avis de la CNC ...	959
a. Résumé de l'avis CNC 2016/3	960
b. Résumé de l'avis CNC 2018/22	962
2. Calcul des critères de tailles applicables aux associations et fondations	963
9.1.5. Avertissement relatif aux fausses factures.....	965
9.1.6. Jurisprudence fiscale.....	968
9.1.7. Présomption de l'homme dans la détermination du chiffre d'affaires.....	970
9.2. Produits financiers.....	971
g. Produits financiers, Codes 75/76B	971
h. Produits financiers récurrents, Code 75.....	971
i. Produits des immobilisations financières, Code 750	971
j. Produits des actifs circulants, Code 751	971
k. Autres produits financiers	971
l. Annexe 6.11, Code 752/9.....	971
m. Produits financiers non récurrents, Annexe 6.12, Code 76B	971
9.2.1. Contenu de la rubrique	971
9.2.2. Traitement fiscal de la rubrique	971
9.3. Impôts.....	976
n. Prélèvements sur les impôts différés, Code 780	976
o. Impôts sur le résultat, Annexe 6.13, Code 67/77.....	976
p. Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales, Code 77.....	976
q. Prélèvements sur les réserves immunisées, Code 789	976
9.3.1. Contenu de la rubrique	976
10. RUBRIQUES DES AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS.....	978
a. Bénéfice à affecter (+) / Perte à affecter (-), Code 9906	978
b. Bénéfice de l'exercice à affecter (+) / Perte de l'exercice à affecter (-), Code 9905.....	978
c. Bénéfice reporté de l'exercice précédent (+) / Perte reportée de l'exercice précédent (-), Code 14P.....	978

d. Prélèvements sur les capitaux propres, Code 791/2	978
e. Prélèvements sur le capital et les primes d'émission, Code 791	978
f. Prélèvements sur les réserves, Code 792	978
g. Affectations aux capitaux propres, Code 691/2	978
h. Affectations au capital et aux primes d'émission, Code 691	978
i. Affectations à la réserve légale, Code 6920	978
j. Affectations aux autres réserves, Code 6921	978
k. Bénéfice à reporter (+) / Perte à reporter (-), Code 14	978
l. Intervention d'associés dans la perte, Code 794	978
m. Bénéfice à distribuer, Codes 694/7	978
n. Rémunération du capital, Code 694	978
o. Administrateurs ou gérants, Code 695	979
p. Employés, Code 696	981
q. Autres allocataires, Code 697	981
11. ÉTATS DE L'ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS	985
11.1. Liste intégrale des différents états de l'annexe	985
11.1.1. États des comptes de l'actif	985
11.1.2. États des comptes du passif	985
11.1.3. État des comptes de résultats	986
1. Mentions obligatoires conformément à l'article 100 CSoc	986
2. Autres mentions obligatoires dans l'annexe sur la base des dispositions de l'AREx/CSoc	986
3. Schéma complet des comptes annuels	986
4. Les principales sources de la disparité entre le bénéfice, avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé	986
5. Influence des résultats non récurrents sur les impôts sur le résultat de l'exercice	987
6. Sources de latences fiscales	987
7. Pour tous les schémas des comptes annuels	989
11.1.4. États autres	989
11.2. Liste intégrale des autres informations à communiquer dans l'annexe aux comptes statutaires à partir de 2016	990
11.2.1. Introduction	990
11.2.2. Informations d'importance significative à communiquer (art. 91 et 94 AREx/CSoc)	991
11.2.3. Informations d'importance significative à communiquer (art. 91 et 94 AREx/CSoc)	994

11.2.4. Quelles méthodes de travail adopter pour ne pas omettre la mention de ces multiples informations ?.....	994
11.2.5. Base de données des avis CNC relatifs à l'annexe aux comptes annuels	995
12. MODÈLES DE SCHÉMAS ET FORMULAIRES DES COMPTES ANNUELS ET DÉCLARATIONS FISCALES.....	997
12.1. Schéma complet des comptes annuels, selon le modèle de la Centrale des bilans.....	998
12.2. Schéma de la déclaration n° 275.1 à l'impôt des sociétés	1063
12.3. Schéma de la déclaration n° 275.6 à l'impôt des personnes morales	1074
13. CONCLUSIONS PROVISOIRES	1081
Bibliographie.....	1083
Sitographie	1129
Filtre des mots clés de <i>Juridatsearch</i> pour la jurisprudence fiscale de la Cour de cassation	1137
Index des mots	1143
Index des noms de parties	1155